

ERRATUM :

Erratum au communiqué de presse, intitulé « calendrier fiscal, échéances du mois d'avril 2022 ».

Une erreur matérielle a été constatée dans le communiqué paru en date du 12 avril 2022. A cet effet, la Direction Générale des Impôts vous présente ses excuses et vous prie de bien vouloir considérer le communiqué ci-dessous.



COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques les échéances de paiement des impôts pour le mois d'avril 2022.

**CALENDRIER FISCAL 2022
ECHEANCES DU MOIS D'AVRIL 2022**

DATES	IMPOTS-TAXES	SOMMES A PAYER	FORMULAIRES	DESTINATAIRES
Au plus tard le 10 Avril	Redevance audiovisuelle (RAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement mensuel d'une contribution fixe égale à 1500Fcf par abonné. • Paiement d'une contribution proportionnelle égale à 5% du CA publicitaire du trimestre précédent. 	Bordereau TD 17	RECEVEUR DES IMPOTS
Avant le 15 Avril	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (Retenue sur salaire)	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois de mars.	Bordereau ID 10	
	Taxe Complémentaire sur les Traitements et Salaires(TCS)	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois de mars (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000FCFA/mois).	Bordereau ID 18 : personnes physiques Bordereau ID 05 : personnes morales	
	Retenue à la source pour les bénéficiaires de prestations de service (précompte IRPP)	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois de mars.	Bordereau ID 31	
	Précompte IRPP Foncier	5% du montant brut hors taxe des loyers encaissés.	Bordereau ID 27	
Au plus tard le 15 Avril	Retenue à la source sur les non-résidents	20% du montant brut des sommes versées durant le mois de mars pour des prestations réalisées au Gabon.	Bordereau TD 04	
	Taxe sur les Contrats d'Assurance (TCA)	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois de mars. Taux : - 5% (assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale et aérienne) ; - 8% (toutes les autres assurances) ; 30% (assurances contre les incendies).	Bordereau ID 10	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)	Cotisation due au titre du mois de mars, par les employeurs. Taux : 0,5% de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 08 : loyers encaissés Bordereau ID 09 : loyers versés	
	Taxe Spéciale Immobilière sur les Loyers (TSIL)	15% des loyers encaissés au cours du premier trimestre (janvier, février et mars).	Bordereau CA 01	
Au plus tard le 20 Avril	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	1% des sommes, valeurs, biens ou services reçus en contrepartie des opérations imposables réalisées au cours du mois de mars.	Bordereau TD 16	
	Contribution pour les ordures ménagères	7% des consommations d'électricité du mois de mars	Bordereau TD 14	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est supérieure à 10 chevaux (CV). Le tarif de la taxe est fixé ainsi qu'il suit : - Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000 FCFA par cheval fiscal excédant les 10 CV ; - Pour les véhicules de plus de 5 ans : 30 000 FCFA par cheval fiscal excédant les 10 CV. NB : Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers d'assurance.	Bordereau TD 07	
	Taxe sur les jeux de hasard	8% des sommes engagées sur les jeux.	Bordereau CA 01	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Taxes exigibles afférentes au mois de mars. Taux en vigueur : - 18% pour toutes les opérations qui ne sont pas soumises à un taux réduit. - 10% : ciment, fer à béton, ordinateurs fixes et portables etc. - 0% Exportations et transports internationaux	Bordereau TD 20	
	Taxe sur les retraits	2% de la somme des retraits en numéraires du mois de mars, d'un montant supérieur ou égal à 5.000.000 FCFA.	Bordereau TD 09	
	Taxe sur les transferts de fonds	1,5% du montant des fonds à transférer, à l'exclusion des frais annexes et des commissions supportées par le donneur d'ordre.	Bordereau TD 15	
	Taxe sur les immatriculations personnalisées	Paiement d'un montant de 1.000.000 FCFA pour trois caractères et 500.000 FCFA pour chaque caractère supplémentaire.	Bordereau TD 11	
	Taxe de solidarité sur les billets d'avion	Le tarif de la taxe de solidarité sur les billets d'avion est fixé à 1.350 FCFA.	Bordereau TD 05	
Au plus tard le 25 Avril	Redevance d'Usure de la Route (RUR)	- Super carburant : 53,20 FCFA par litre ; - Gasoil : 47,08 FCFA par litre ; - Pétrole lampant : 24,51 FCFA.	Bordereau TD 12	
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane	21.468,78 F.CFA par tonne livrée au mois de mars.	Bordereau TD 06	
	Taxe Municipale sur les carburants	Tarifs définis périodiquement par les structures des prix des gaz et des carburants. Les taxes afférentes aux livraisons réalisées pendant le mois de mars.	Bordereau ID 13 et 14	
Au plus tard le 30 Avril	I.R.P.P. dans la catégorie des BIC, BNC, BA au Régime Simplifié d'Imposition (RSI) et au Régime Réel d'imposition (RRI).	Règlement du solde de l'exercice N	Bordereau ID 03 Bis	
	Impôt sur les Sociétés (IS)	Règlement du solde de l'exercice N		